

## Vous avez entre 16 et 25 ans ?

### Soyez en règle au regard du SERVICE NATIONAL !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC).  
Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



#### Calendrier de vos démarches

ENTRE 16 ANS ET 16 ANS ET 3 MOIS	FAITES-VOUS RECENSER A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE OU SUR INTERNET, MUNI D'UNE PIECE D'IDENTITE ET DU LIVRET DE FAMILLE.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

#### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



## *L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !*

 J'ai entre 16 et 25 ans

 Je m'inscris en quelques clics

 Je m'informe de A à Z



#### Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

Connectez-vous sur

